

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 avril 2018 à 20h00

Le vingt-trois avril deux mille dix-huit, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la salle « La Feuillantine » à La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 16 avril 2018.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (19) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, Mme PICQ Valérie, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. BREURE Laurent, Mme BAYARD Brigitte.

Absents au moment du vote (8 dont 4 pouvoirs) :

M. RAPPELLI Michel (pouvoir donné à M. BONNEFOND Philippe), Mme MEYER Simone (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane (pouvoir donné à Mme CARTON Chantal), M. GARDE Amaury (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence, M. LOURDIN Gilles.

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme CAZZANIGA Marie-Christine

FINANCES

1. Subventions aux associations communales

M. Didier Racle demande s'il est normal qu'une subvention soit encore versée à l'association N'Dances qui a quitté la commune pour s'implanter à Andrézieux-Bouthéon.

M. Hervé Javelle répond que cette association continue à impliquer un grand nombre de feuillantins, et a permis à certaines d'entre eux d'atteindre un bon niveau en compétition « Rock ».

M. Didier Racle fait part des remerciements de l'association « Art de Combat à Mains Nues » pour l'aide de la commune, qui leur a permis de valider la qualification de 4 instructeurs dans leur discipline.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le versement de subventions aux associations feillantines suivant le tableau annexé.

2. Actualisation des taux de la taxe locale sur la publicité extérieure

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- De fixer comme suit les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables sur le territoire communal :
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non-numériques : 100 % du tarif de droit commun (soit 15,70 € par m² et par an),
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques : 100 % du tarif de droit commun (soit 47,10 € par m² et par an),
- Enseignes au plus égales à 12 m² : exonération,
- Enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 50 % du tarif de droit commun (soit 15,70 € par m² et par an),
- Enseignes de plus 50 m² : 50 % du tarif de droit commun (soit 31,40 € par m² et par an).

TRAVAUX

3. Convention avec le SIMA Coise pour l'entretien des chemins de randonnée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la conclusion avec le SIMA Coise de la convention pour l'entretien des chemins de randonnée pour l'année 2018
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

4. Aménagement des berges du Malval tranche 1 – attribution des marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution des différents lots de la tranche 1 de l'aménagement des berges du Malval,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces marchés.

5. Convention pour la télégestion du chauffage du Centre Socio-Sportif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE ».
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

URBANISME

6. Dénomination des voies publiques – rectification

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- De modifier la délibération du 18 décembre 2017 pour y prévoir la création du chemin de Varolle et la réduction de la longueur du chemin d'Amouilloux.

Fin de la séance à 20h45